

Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale de Theix-Noyalo

Délibération n° 2021 / 020

L'an deux mille vingt et un le lundi 21 juin, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Theix-Noyalo, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme. Danielle CATREVAUX, vice-présidente

Nombre de membres en exercice : 16

Date de la convocation : Mardi 15 juin 2021

PRESENTS : Christian SEBILLE (Arrivée de M. Sébille au bordereau N° 19), Danielle CATREVAUX, Eric NEAR, Martine GUILLERME, Yoann THEBAUT, Marie-Josée PASQUIER, Paulette MAILLOT, Daniel PEURON, Pierre CROLAS, Gilles FORDOS, Denise HOUSSAYE, Robert RIGOLLE, Françoise GUENEGO

EXCUSES : Sullivan VALIENTE, Nicole DALINO, Danielle LAU

PROCURATION : Danielle LAU donne procuration à Pierre CROLAS

CCAS - SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU CCAS ET DE L'EHPAD- ANNEE 2021

Madame Danielle CATREVAUX, vice-présidente, expose à l'assemblée que le comité des œuvres sociales (COS) de la commune et du CCAS a pour objet d'entretenir des liens entre les agents et de leur apporter, en cas de besoin, une aide morale ainsi qu'à leur famille.

Le COS organise également des activités (arbre de Noël, sorties conviviales...) à destination de tous les agents et apporte son soutien financier lors d'évènements familiaux.

Le CCAS (y compris l'EHPAD Roz Avel) lui attribue une subvention annuelle,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de :

- 14 603 € au comité des œuvres sociales de la commune, au titre de l'année 2021 pour la résidence Roz Avel.
- 231,80 € au comité des œuvres sociales de la commune, au titre de l'année 2021 pour le CCAS.

- AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avèraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme aux registres des délibérations,

Theix-Noyalo, le 24 juin 2021

La vice-présidente


Danielle CATREVAUX

